



Europe Écologie Nord-Pas de Calais  
212, rue Gambetta - 59000 Lille  
Tél. 03 20 31 64 56

[www.nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr](http://www.nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr)

**Monsieur Philippe PERRAULT**  
**Secrétaire Général**  
**CFDT Nord - Pas de Calais**  
**145 rue des Stations – BP 88**  
**59006 Lille Cédex**

Lille, le 11 mars 2010

Monsieur le Secrétaire général

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre courrier, ainsi que du questionnaire adressé aux candidats engagés dans la campagne des régionales.

Au nom de la liste Europe Écologie que j'ai le plaisir de conduire en Nord-Pas de Calais, je suis heureux de vous transmettre nos éléments de réponse. Je joins à cet envoi notre programme complet qui vous permettra de compléter ma réponse.

➤ **En matière de formation professionnelle : « former plutôt que licencier » :**

Au sein de l'exécutif sortant, les Élus Verts ont sans hésiter apporté leur soutien aux dispositifs mis en œuvre pour permettre aux salariés des entreprises touchées par la crise d'envisager dans les meilleurs délais un retour vers l'emploi ou une démarche de formation leur permettant d'engager une reconversion professionnelle. C'est ainsi que les salariés licenciés économiques ont pu bénéficier :

- de la Convention Régionale de Reclassement professionnelle qui, vous le savez, leur a permis de bénéficier du même dispositif de rémunération et d'accompagnement dans la recherche d'emploi que celui prévu par l'État dans le cadre du Contrat de Transition Professionnelle. Dispositif mis en œuvre de façon très inégalitaire sur seulement 4 bassins d'emploi de la région.
- des Aides Individuelles à la Formation (les AFI) qui ont permis à certains salariés de mener leur projet de reconversion.

Par ailleurs, les Verts ont aussi apporté leur soutien à la création du Pacte régional de Continuité Professionnelle, dispositif construit sur la base d'un large partenariat entre la Région, l'État et les partenaires sociaux (dont la CFDT bien sûr) et visant à apporter des moyens pour la formation des salariés aux entreprises qui doivent nécessairement anticiper les mutations technologiques pour poursuivre leur activité. Ce dispositif s'accompagne aussi d'un appui aux 5 fédérations syndicales pour qu'elles disposent des moyens suffisants afin de mener les négociations.

Aujourd'hui la politique de conversion écologique de l'économie que nous portons demande d'aller plus loin dans l'accompagnement des entreprises. Nous considérons que la formation professionnelle est un levier essentiel pour opérer le changement proposé. La conversion écologique de l'économie ne peut se faire sans que les femmes et les hommes de la région, quelque soit leur âge, leur statut et leur situation, n'y soient préparés.

C'est pourquoi nous voulons que l'offre de formation, tant en formation initiale qu'en formation continue, évolue :

- la Région pilote le schéma régional des formations dont l'objet central est d'établir la cartographie de l'offre de formation (toutes voies de formation confondues) en fonction des besoins socio-économiques immédiats et à moyen et long terme (schéma prospectif)
- en matière de formation permanente le 1<sup>er</sup> objectif de la Région dans le cadre de son programme régional de formation (PRF) est de permettre la réalisation de parcours d'accès à la qualification et à l'emploi.
- la Région pilote et finance l'apprentissage

.../...

L'enjeu est donc de se saisir de ces moyens de formation et de les faire évoluer en cohérence avec les secteurs à développer, notamment :

- le bâtiment dans toutes ses déclinaisons professionnelles, depuis les audits énergétiques des logements, en passant par l'éco-construction ou l'éco-rénovation, jusqu'à la fabrication des éco-matériaux et de leur commercialisation. 8 000 personnes doivent être formées !
- le secteur des énergies renouvelables (éolien, hydrolien, biomasse, biogaz voire même géothermie)
- l'agriculture biologique
- la filière bois qui fait l'objet d'un contrat de filière et dont le développement devrait permettre d'ici 2040 la création de quelques 25 000 emplois

Pour mener à bien ce développement nous considérons que 3 chantiers prioritaires sont à mener :

L'analyse des besoins de formation : la question fondamentale sera d'identifier les glissements d'emplois d'un secteur à l'autre, ainsi que les incidences de ce changement de secteur sur les contenus des emplois, sur les compétences attendues et sur les connaissances nécessaires pour occuper ces emplois. In fine seront ainsi identifiés les contenus des formations nécessaires pour former les salariés qui vont changer d'emplois (formation continue) ou pour former les futurs professionnels qui demain occuperont ces emplois (formation initiale et apprentissage).

La stabilisation et la pérennisation de l'offre de formation : aujourd'hui les organismes de formation sont peu enclins à faire évoluer leur offre de formation car le marché n'existe pas vraiment. Ils ne sont pas prêts à prendre seuls tous les risques. La Région devra donc dans certains cas prendre le risque de commander une offre de formation pour la rendre visible (afin qu'elle existe et soit demandée).

La mutualisation des moyens privés et publics : Pour stabiliser un marché il sera aussi nécessaire de fédérer les acheteurs de formation : la Région, Pôle emploi et les OPCA relevant des branches professionnelles concernées par les mutations. Cette mutualisation est déjà en partie engagée dans le cadre du « pacte de continuité professionnel » mais les actions engagées seront à réajuster en fonction de notre engagement dans le champ économique.

### ➤ **Mission de service public et emploi :**

Le Nord-Pas de Calais, de par son histoire sociale et politique est un territoire particulièrement riche dans le domaine de la solidarité et de l'Économie Sociale et Solidaire. La Région y a contribué, à l'initiative des Verts, en développant dès le milieu des années 90 une politique structurée de soutien à cette autre manière d'entreprendre.

Ces dernières années, cette politique a poursuivi son développement et a permis des avancées significatives. Je pense en particulier à la reconnaissance effective de l'ESS au sein des travaux du Schéma régional de développement économique, à l'inscription systématique d'un volet « économie sociale et solidaire » dans les plans locaux de développement économique, ou encore à la convention cadre pour le développement de l'ESS (renouvelée récemment entre l'Etat, la Région, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la Caisse des Dépôts).

Cette structuration se complète d'un appui significatif aux projets de création et de développement d'activités, à la finance solidaire et aux réseaux d'acteurs. Des projets innovants sont également accompagnés de manière pérenne. Je pense par exemple à l'Université populaire et citoyenne de Roubaix, ou au projet SOL, soutenu dès son origine.

Les candidats d'Europe Écologie auront à cœur de poursuivre cette politique et s'attacheront à ce que les valeurs de l'ESS gagnent du terrain et se diffusent dans l'ensemble des activités économiques (page 8 de notre programme).

.../...

Vous nous interrogez par ailleurs, sur la façon dont nous comptons assurer le développement économique du territoire. Il est clair que le développement des secteurs économiques évoqués en première partie participera au développement territorial régional et local. Mais nous prôtons aussi le retour au commerce de proximité facteur déterminant pour l'emploi dans le Nord-Pas de Calais (en nombre, mais aussi en qualité et en diversité d'emplois) et donc pour le développement territorial (pages 5 et 6 de notre programme).

La conversion écologique de l'économie doit nécessairement s'accompagner de l'émergence d'unités de recherche et d'innovation. Nous adopterons un plan de soutien aux entreprises en contrepartie du développement de nouvelles technologies propres.

➤ **Quel rôle pour les acteurs du dialogue social ?**

Nous pensons que le rôle des instances de concertation tels que le CESR ou le CCREFP doivent pour le premier être renforcé et pour le second maintenu en veillant cependant à « actualiser » sa composition et simplifier son organisation.

En effet, Europe Écologie considère que le CESR est un partenaire important dont les contributions sont aujourd'hui insuffisamment entendues et prises en compte par le Conseil régional. Nous souhaitons donc renforcer la participation du CESR à la vie de l'institution régionale en l'associant à la gestion d'une « instance régionale de débat public » indépendante qui aurait pour objet de veiller à l'organisation de conférences citoyennes régionales ou territoriales sur les sujets touchant aux champs de compétences de la région et plus largement aux sujets qui intéressent la population régionale

En ce qui concerne le CCREFP, les membres d'Europe Écologie poursuivrons l'engagement initié par Florence Lecocq. Notre participation sera renforcée en particulier dans les commissions 8 et 9 relatives au « plan de lutte contre le décrochage scolaire – PARTAJ » et au « Pacte de continuité Professionnelle » que les partenaires sociaux président. Mais notre

Enfin, je pense que la Région devra prendre une place plus significative au sein du Conseil régional de l'Emploi présidé par le Préfet de Région afin de faire valoir autrement les politiques régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Espérant que ces quelques précisions répondent à votre attente, je vous prie de recevoir, Monsieur, le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François CARON  
*Tête de liste régionale*  
*Europe Écologie Nord-Pas de Calais*

*Le programme d'Europe Écologie est téléchargeable sur*  
<http://nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr/>